

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 19 août 2025 la Ville de Waterloo a adopté le règlement 25-963 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums.

Que ce règlement soit présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 20 août 2025

Jessica McMaster
Directrice générale et greffière